

DÉCHARGE

Le Tour Paramédic Québec « l'événement » se déroulant du vendredi 14 septembre au lundi 17 septembre 2018, incluant, sans s'y limiter, l'activité annoncée dans l'horaire officiel de l'événement.

TOUS LES PARTICIPANTS À L'ÉVÉNEMENT TOUR PARAMÉDIC QUÉBEC ORGANISÉ PAR TOUR PARAMÉDIC RIDE SONT DANS L'OBLIGATION, COMME CONDITION POUR PARTICIPER À CET ÉVÉNEMENT, D'ACCEPTER LE RÈGLEMENT AINSI QUE TOUS LES RISQUES DE PARTICIPATION EN SIGNANT CI-DESSOUS.

CET ACCORD AFFECTE VOS DROITS LÉGAUX DE RECOUVREMENT EN CAS DE BLESSURE SUBIE AU COURS DE CET ÉVÉNEMENT. VEUILLEZ LE LIRE ATTENTIVEMENT.

Le participant soussigné (« participant ») en son nom et au nom de ses représentants, ayants droit, héritiers, exécuteurs et successeurs personnels, exonère et décharge totalement et indéfiniment par la présente *Tour Paramédic Québec*, les villes, municipalités accueillant l'événement, ou qui prennent part de quelque façon à l'événement, toutes les sociétés parrainant ou co-parrainant l'événement ou tous les individus qui y sont liés, de même que toutes les œuvres de bienfaisance associées à cet événement, ainsi que leurs agents, successeurs et ayants droits (conjointement les « renoncataires ») de toute responsabilité envers le participant et ses représentants, ayants droit, héritiers, exécuteurs et successeurs personnels concernant des pertes, dommages et réclamations en raison d'une blessure ou d'un dommage matériel subi par le participant ou du décès subséquent du participant, que celui-ci ait été causé par la négligence passive ou active des renoncataires ou d'une autre façon, en rapport avec la participation du participant à l'événement (« pertes ») et à d'autres engagements par la suite, et consent à ne pas poursuivre aucune des parties susmentionnées pour ces pertes.

Le participant est pleinement conscient des risques et des dangers inhérents à la participation à cet événement et décide d'y participer de son plein gré. Le participant accepte tous les risques de perte(s), de dommage(s) ou de blessure(s) pouvant lui arriver lors de sa participation à cet événement. Le participant déclare et garantit aux renoncataires qu'il est en bonne condition physique et qu'il est capable de participer à l'événement en toute sécurité.

L'acceptation du règlement implique obligatoirement que le participant donne son accord à Tour Paramédic Québec et aux médias qui couvrent ses événements de permettre l'utilisation de son image sous forme de photo ou vidéo prises lors des événements, pour la promotion et la diffusion de l'événement sous toutes ses formes (films, vidéos, photos, journaux, internet, diffusion télévisée, etc.)

Le participant reconnaît que la somme payée pour s'inscrire à l'événement n'est ni remboursable ni transférable. Le participant comprend, qu'en cas de force majeure indépendant de sa volonté, Tour Paramédic Québec peut retarder ou annuler le départ d'une journée due à des conditions extrêmes (météo ou autre) la tenue de l'événement. Dans une telle éventualité, aucun remboursement du droit d'entrée ou de tout autre frais engagé par le participant en rapport avec l'événement ne sera accordé.

Le participant reconnaît que Tour Paramédic Québec n'est pas responsable de l'hébergement du participant, de la perte ou vol des effets personnels ainsi que de tous incidents, bris de son vélo durant l'événement.

J'autorise le Tour Paramédic Québec à fournir mes renseignements personnels aux services médicaux et aux services paramédic. Par la même occasion, j'autorise ces derniers à donner mes renseignements personnels permettant de m'identifier.

Le participant garantit que toutes les déclarations faites ci-dessus sont correctes et comprend que les renonciataires s'y fient pour autoriser le participant à participer à l'événement.

LE PARTICIPANT A LU LES FAITS PRÉCITÉS ET A SIGNÉ DÉLIBÉRÉMENT ET DE SON PLEIN GRÉ CETTE DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ GÉNÉRALE, EXONÉRATION DE RESPONSABILITÉ ET ACCORD DE PARTICIPATION.

Tour Paramédic Ride Québec.